

**Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)**

\*\*\*

**Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;**  
**Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;**

Attendu que l'ancienne ferme sise 42, um Bommel à Bonnal se caractérise comme suit :

Située dans la localité de Bonnal, un petit village de la commune d'Esch-sur-Sûre, l'ancienne ferme au nr. 42, um Bommel se compose d'une maison d'habitation prolongée à sa droite, dans le même alignement et sous une même toiture (Quereinhaus), par une annexe agricole (TBA). L'immeuble se trouve au centre du noyau historique. La ferme est entourée d'un grand jardin et se trouve à l'écart de la route principale.

L'immeuble n'est pas encore inscrit sur la carte de Ferraris de 1771-1777 ni sur le premier plan cadastral (Urkataster) de 1827. Le gabarit de l'immeuble ainsi que les formes et le style des ouvertures, suggèrent que la ferme a été érigée au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Selon les indications de l'administration du cadastre et de la topographie une première inscription a été fait en 1868.

La maison s'élève sur deux niveaux et se divise en deux travées, dont celle de droite abrite l'entrée. L'immeuble est surmonté d'une toiture à croupette.

Les encadrements des baies en pierre de taille sont très simples, caractéristiques pour cette période et ce style de construction. La toiture à croupette et la corniche en bois sont également des éléments typiques pour cette époque (CAR).

A l'intérieur, la maison présente encore maints éléments historiques tels que la porte d'entrée, les planchers en bois, le lavabo en pierre de la cuisine, l'armoire de taque (Takeschaf), un escalier en bois, les plafonds en stuc, certaines portes avec chambranles en bois, la charpente, le fumoir (Haascht) ou encore la cave voûtée. Les structures d'origine à l'intérieur sont encore en place et permettent une lecture aisée des espaces authentiques (AUT).

Les façades des granges sont percées de diverses petites ouvertures typiques pour une dépendance agricole. Les encadrements en pierre de taille de diverses tailles et formes correspondent aux différentes fonctions et sont disposées de manière harmonieuse et répondant à leur fonction d'une annexe agricole.

L'immeuble est flanqué des deux côtés par des annexes plus basses que le corps de logis et la grange. Ils sont de moindre valeur patrimoniale et semblent être rajoutées au fil du temps.

Par sa taille et son architecture modeste et traditionnelle, l'ensemble est un témoin de l'histoire rurale de Bonnal et remplit les critères de l'authenticité, de la période de construction et du type de bâti. Ainsi, l'ensemble présente au point de vue historique, architectural et esthétique un intérêt public d'être conservé.

**La COSIMO émet à l'unanimité un avis favorable pour un classement en tant que monument national de l'ancienne ferme sis 42, Um Bommel à Bonnal (no cadastral 211/2439).**

Christina Mayer, John Voncken, Matthias Paulke, Mathias Fritsch, Sala Makumbundu, Marc Schoellen, Christine Muller, Anne Greiveldinger, Nico Steinmetz.

Luxembourg, le 14 octobre 2020